

## Conseil communal du 20 janvier 2020 : compte-rendu des principales décisions

### Séance publique

1. Procès-verbal de la séance publique précédente - approbation
2. Requête en annulation auprès du Conseil d'Etat à l'encontre de la décision de fixation du montant du complément régional 2019 du Plan Marshall - Autorisation d'ester en justice
3. Recours à l'encontre de la décision de fixation du montant du complément régional du Plan Marshall - Exercice 2019 - Autorisation d'ester en justice
4. Installation du nouveau conseil communal des enfants
5. Réception et mise à l'honneur du personnel communal retraité
6. Mise à l'honneur de différents bénévoles ayant marqué une association à vocation culturelle pour leur investissement

<b>Points 2 et 3 – Autorisation d’ester en justice à l’encontre de la décision de fixation du montant du complément régional 2019 du Plan Marshall.</b>
---

A titre informatif, le 23 février 2006, un décret-programme relatif aux actions prioritaires pour l’avenir wallon a été adopté par la Région wallonne.

Ce décret instaure différentes mesures de nature fiscale ayant pour effet de grever les recettes des communes en matière de précompte immobilier, de taxe sur la force motrice et de taxe industrielle compensatoire. En contrepartie, la Région wallonne a décidé de compenser ces pertes.

Le 10 décembre 2009, elle a par conséquent adopté un décret-programme d’équité fiscale et d’efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives.

L’article 49 de ce décret prévoit en substance un mécanisme de compensation des pertes subies, au profit des communes, consistant dans le paiement d’une compensation annuelle globale des pertes réellement subies.

Ce mécanisme vise une « paix fiscale », dans le respect de l’autonomie communale.

En date du 12 décembre 2019, Monsieur le Ministre des Pouvoirs Locaux a informé la Commune de Wanze du montant du complément régional 2019 du Plan Marshall.

En 2019, son montant s’élève à 3.066.390,16€ alors que le montant du complément régional effectivement dû à la Commune de Wanze s’élève à 3.776.766,65€ ; soit une perte de 710.376,49€ pour la Commune de Wanze.

La raison de ce manque à gagner est que l’enveloppe budgétaire de la Région wallonne n’a pas été augmentée depuis 2017 alors que la Région wallonne s’est engagée à compenser les pertes réelles.

Pour rappel, cette situation perdure depuis 2015 avec des pertes cumulées s'élevant à 1.321.429, 78€. En 2019, la Commune de Wanze avait déjà introduit un recours à l'encontre de la décision d'octroi du complément régional pour les exercices 2018 et précédents devant le Conseil d'Etat (uniquement 2018) et devant le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance.

Au vu de la décision pour l'exercice 2019, le Collège communal a proposé au Conseil communal d'introduire un recours devant le Conseil d'Etat pour l'exercice 2019 et d'étendre le recours devant le Tribunal de 1<sup>ère</sup> Instance au somme non perçues en 2019.

<b>Points 4 à 6 – Installation du Conseil Communal des Enfants et mises à l'honneur du personnel communal retraité et de bénévoles</b>
--

Comme chaque année, la première séance du Conseil communal était consacrée, ce lundi 20 janvier 2020, à la mise à l'honneur du personnel communal retraité et de bénévoles ayant œuvré dans une association culturelle ainsi qu'à l'installation du nouveau Conseil Communal des Enfants.

**Installation du nouveau Conseil Communal des Enfants :** 9 nouveaux élus ont prêté serment et ont été accueillis par les 6 jeunes conseillers déjà en place. Ils travailleront donc ensemble à la mise sur pied de projets pour les jeunes wanzois.

**Mise à l'honneur du personnel communal retraité :** M. Christian Verlaine, ouvrier au hall omnisports depuis sa création en 1994, a été admis à la pension en juin 2019. M. Thomas Bols, Echevin en charge des Sports, a retracé son parcours professionnel en évoquant au passage quelques souvenirs d'équipe.

**Mise à l'honneur de bénévoles:** après avoir mis à l'honneur les bénévoles des clubs sportifs en 2018 et les associations sociales en 2019; c'est au tour des bénévoles actifs dans une association à vocation culturelle d'être remerciés pour leur investissement, leur dévouement et leur implication.

- **Confrérie des Chevaliers de l'Ordre des Escargots de Bétonval :** M. Désiré Pierre et son épouse Mme Anne-Marie Leman

- **Comité de Quartier des Communes :** Mrs Eric Delnooz, François Lamy et Mme Chantal Godin

- **Qualité Village Vinalmont-Wanzoul-Roua :** Mrs Daniel Goffin et Karel Geerts

- **Condroz Hesbaye Informatique Personnelle (CHIP) :** Mrs Calogero Alessi, Georges Delgeyr, Jean-Claude Dethier et Christian Jadot.

- **Photo-Club de la Mehaigne :** Mrs Alain Fossépré et Claude Hennau à titre posthume

- **Harmonie Royale Concorde Saint-Martin d'Antheit :** Mrs Raoul Lissens et Michel Collard

- **Esperanza :** M. Julien Nickmans

*Unanimité pour l'ensemble des points.*

*Absence de Virginie Di Notte, Bernard Roquet, Christophe Lacroix et Morgane Sipler  
Xavier Mercier et Sophie Seinlet entrent au point 2 – Elina Giacomel au point 4*